

Délibération n° 2022-044

<b>République Française</b> Département du Tarn	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</b>	<b>Nombre de Membres</b> En exercice : 23 Présents : 18 Procurations : 3 Exprimés : 21 Date Convocation : 28-09-2022 Date d'Affichage : 29-09-2022
--	--	--

**Séance du 5 octobre 2022 à 20h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

**Étaient présents :** M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. MMS. LEROUX, POLLET. Mme GALTIER-CAUQUIL M. GUÉRIN. Mme BRIAUT. M. RASTOUIL. MMS MOUTY, SEGONNE. Mmes ROMÉRO, CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

**Étaient excusés :** Mme MIRA donne procuration à Mme BLANC. Mme BEAUCAMP donne procuration à M. LEROUX. Mme MOREIRA donne procuration à M. GAREL. M. BARTHES. Mme BAUX-NARVAEZ.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Philippe GUÉRIN

**Objet :** Dénomination des salles associatives de Calmon

Monsieur le Maire expose que les trois salles associatives de Calmon, ne portent pas de nom et qu'il serait souhaitable de les dénommer.

Il propose de rendre hommage à trois « grandes personnes » qui ont marqué les esprits, à travers des actes, des engagements, des valeurs et qui ont œuvré pour améliorer le quotidien de tout un chacun.

- **Mme Simone VEIL**, ancienne déportée, magistrate, femme politique française, Européenne convaincue, cinquième femme à entrer au Panthéon qui a été porteuse de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (la bien-nommée loi Veil).
- **M. Emile COMBES**, homme politique français né à Roquecourbe, il entre au ministère de l'Instruction publique en 1895. En 1902, il est désigné président du Conseil et mène alors une politique dite du « combisme » fortement anticléricale, qui mènera en 1905 à la loi de séparation des Églises et de l'État et à l'aboutissement de l'école laïque en France.
- **M. Stéphane CHARBONNIER dit « CHARB »** dessinateur passionné, farouchement attaché à la liberté d'expression, qui le paya de sa vie dans l'attentat de Charlie Hebdo, le 7 janvier 2015.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité absolue :

- Décide de dénommer les trois salles de Calmon, comme suit :

Salle n° 1 : Simone VEIL	Approuvée par 20 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Garcia)
Salle n° 2 : Emile COMBES	Approuvée par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mrs Couzinié, Lacroux, Mme Zacarias et M. Garcia)
Salle n° 3 : Charb	Approuvée par 18 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mrs Couzinié, Lacroux) et 1 voix CONTRE (M. Garcia)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2022  
Et publication ou notification du 12 OCT. 2022

Aiguefonde, le 6 octobre 2022  
Le Maire,  
Vincent GAREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.